



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-590

Déposé le : 1.11.16

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée.

Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.

Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Médecins-chefs en ébullition : pour une démarche participative avec tous les acteurs touchés.

Texte déposé

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat engage une concertation avec tous les acteurs touchés par la proposition de règlement du Département de la santé et de l'action sociale (médecins-chefs, hôpitaux privés d'intérêt public, Fédération des hôpitaux vaudois, Société vaudoise de médecine, avec son groupement des médecins hospitaliers) afin qu'une démarche participative soit engagée pour trouver une solution consensuelle.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Chevalley Christine

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch